

**Projet de révision du Schéma d'Aménagement des Eaux de la nappe et de la basse vallée du VAR
Dossier comportant une évaluation environnementale**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

*Le préfet des Alpes-Maritimes
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite*

informe le public qu'il sera procédé sur le territoire des communes d'Aspremont, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, Castagniers, Colomars, Duranus, Gattières, La Gaude, Gillette, Levens, Nice, Revest les Roches, La Roquette sur Var, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent du Var, Saint-Martin du Var et Utelle, conformément à l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2014 à une enquête publique relative au projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe et de la basse vallée du Var.

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux constitue (SAGE) un outil stratégique de planification, élaboré au niveau d'un sous-bassin hydrographique, qui établit les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines. Il décline à son échelle les objectifs et les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans un rapport de compatibilité, en tenant compte des spécificités liées à son territoire.

Le SAGE nappe et basse vallée du Var a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 juin 2007. Son périmètre, approuvé par arrêté préfectoral du 12 janvier 1995, couvre les 20 communes du bassin aval. Il doit être révisé pour être mis en conformité avec certaines dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, et soumis au préalable à enquête publique avant son approbation.

Le projet de révision du SAGE nappe et basse vallée du Var est soumis à évaluation environnementale en application des dispositions de l'article R. 122-17 du code de l'environnement. Le préfet des Alpes-Maritimes a rendu en sa qualité d'autorité environnementale son avis sur l'évaluation environnementale de cette révision le 14 août 2014. Cet avis peut être consulté sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes, rubrique : [publications/enquête publique/protection de l'environnement](#) ;

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Saint LAURENT du VAR (222, esplanade du Levant).

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront déposés :

du lundi 19 janvier au vendredi 20 février 2015 inclus (soit 32 jours)

en mairies d'Aspremont, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, Castagniers, Colomars, Duranus, Gattières, La Gaude, Gillette, Levens, Nice, Revest les Roches, La Roquette sur Var, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent du Var, Saint-Martin du Var et Utelle (voir tableau ci-dessous), afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux (voir tableau ci-dessous).

Toutes observations pourront être consignées sur les registres mis à la disposition du public en mairies ou adressées par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Saint Laurent du Var, siège de l'enquête, qui les joindra au registre. Ces observations écrites devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Conseil Général des Alpes-Maritimes : [cg06/le-fleuve-var/schéma d'aménagement et de gestion des eaux](#)

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire, Mme Barbara JURAMIE, architecte et M. Christian GOJON, ingénieur infrastructure, en retraite, en qualité de suppléant

LIEUX D'ENQUETE MAIRIES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MAIRIES	LIEUX D'ENQUETE MAIRIES	HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MAIRIES
ASPREMONT 21, avenue Caravadossi – 06790	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h sauf les mardi et jeudi après-midi	GILLETTE Place du docteur René Morani – 06830	du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h vendredi de 8h15 à 12h30
BONSON Place Désiré Scoffier – 06830	du lundi au samedi de 9h à 12h	LEVENS 5, place de la République – 06670	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h samedi de 9h à 12h - fermé le mardi après-midi
BOUYON 1, place de la Mairie – 06510	mercredi et jeudi de 9h à 12h	NICE – mairie annexe/territoire plaine du Var – 103, Bd René Cassin 06200	du lundi au vendredi de 8h30 à 17h vendredi de 8h30 à 15h45
Le BROC 1, place de la Mairie – 06510	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 samedi de 9h à 12h	REVEST les ROCHES 3, place Saint Laurent – 06830	mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
CARROS Hôtel de Ville – 2, rue de l'Eusièrre – 06510	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30	La ROQUETTE sur VAR Rue de la libération – 06670	du lundi au vendredi de 9h à 12h
CASTAGNIERS 1, place de la Mairie – 06670	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 fermé le mercredi après-midi	SAINT BLAISE 11, place de l'église – 06670	lundi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h mercredi de 15h à 18h
COLOMARS 3, rue Etienne Curti – 06670	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	SAINT JEANNET Rue du Château – 06640	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h samedi de 9h30 à 12h
DURANUS 5, route de la Mairie – 06670	mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 jeudi de 9h à 12h30	SAINT LAURENT du VAR 222, esplanade du Levant – 06700	du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
GATTIERES 11, rue Torrin et Grassi – 06510	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 samedi de 9h à 12h	SAINT MARTIN du VAR Place Alexis Maïffredi – 06670	du lundi au vendredi de 13h à 18h
La GAUDE 6, rue Louis Michel Féraud – 06610	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30	UTELLE Hôtel de Ville – Hameau Saint Jean la Rivière – 06450	du lundi au vendredi de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations du public en mairies de :

NICE	CARROS	Saint LAURENT du VAR	Saint MARTIN du VAR
mairie annexe /territoire plaine du Var 103, boulevard René CASSIN	Hôtel de Ville – 2, rue de l'Eusièrre	222, esplanade du Levant	Place Alexis Maïffredi
le vendredi 20 février 2015 de 9 h à 15 h 45	le mercredi 11 février 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h	le lundi 19 janvier 2015 de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30	le mardi 27 janvier 2015 de 13 h à 18 h

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés en mairies d'Aspremont, Bonson, Bouyon, Le Broc, Carros, Castagniers, Colomars, Duranus, Gattières, La Gaude, Gillette, Levens, Nice, Revest les Roches, La Roquette sur Var, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Laurent du Var, Saint-Martin du Var et Utelle ainsi qu'en préfecture des Alpes-Maritimes (Direction des Relations avec les Collectivités locales – Bureau des Affaires Juridiques et de la Légalité) où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toutes informations peuvent être demandées auprès du service responsable du projet : Conseil Général des Alpes-Maritimes – Direction de l'environnement et de la gestion des risques - Service suivi et gestion des cours d'eau – BP 3007 – 06201 Nice cedex 3.

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée du Var (SAGE) révisé est adopté par délibération de la commission locale de l'eau ; le SAGE est ensuite approuvé par le préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice le 15 décembre 2014
pour le Préfet : le secrétaire général
signé : Gérard GAVORY